REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de Vénissieux

========

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2009

N° 15 <u>Objet de la délibération</u> : Régie d'avances et de recettes Maison de quartier Darnaise Aiustement.

Date de la convocation : 15/09/2009 Compte rendu affiché le : 22/09/2009

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Nombre de conseillers municipaux présents: 37

Président : Mme Michèle PICARD

Secrétaire Chaïneze KABOUYA

Elu(e)s:

Présent(e)s: Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne

EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, M. Bayrem BRAIKI, Mme Andrée LOSCOS, M. Thierry VIGNAUD, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, M. Pierre-Alain MILLET, Mademoiselle Chaïneze KABOUYA, M. Eléazar BAFOUNTA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Véronique FORESTIER, M. Jean-Marc THEVENON, Mme Annie BROUET, Mme Paula ALCARAZ, Mme Michèle BAICCHI, Mme Evelyne BEROUD, Mme Eliette ORENES, M. Hamza MOREL, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelak FADLY, Mme Véronique CALLUT, Mme Samia LEDESERT, Mme Marie-Christine SEEMANN, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Jeff ARIAGNO, M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON, M. Djilannie BENMABROUK, M. Christophe GIRARD, Mme Danica LJUSTINA, Mme Saliha

MERTANI, M. Maurice IACOVELLA, Mme Geneviève SOUDAN

Excusé(e)s:

<u>Dépôt de pouvoir</u>: Mme Danièle GICQUEL a donné pouvoir à Mademoiselle Chaïneze KABOUYA, M. André

GERIN a donné pouvoir à Mme Yolande PEYTAVIN, M. Bernard RIVALTA a donné pouvoir à M. Lahceme TOUATI, M. Francis RAMBEAU a donné pouvoir à M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Amina AHAMADA MADI a donné pouvoir à Mme Evelyne BEROUD, M. Mokrane KESSI a donné pouvoir à Mme Véronique FORESTIER, Mme Justine MUSEMBA a donné pouvoir à Mme

Yvonne LYON, M. Yvan BENEDETTI a donné pouvoir à Mme Danica LJUSTINA

N° 15 - Régie d'avances et de recettes Maison de quartier Darnaise Ajustement.

RAPPORT DE MADAME LE MAIRE

Par un arrêté du 2 février 2009, Mr ROHR Thierry a été nommé régisseur de la régie d'avances et de recettes de la maison de quartier Darnaise.

Le 5 mars suivant, il a été amené à porter plainte auprès du commissariat de Vénissieux pour le vol de 142 € en numéraire, survenu sans effraction, entre le 27 février et le 3 mars 2009.

La vérification effectuée le 11 mars 2009 par le comptable public confirme le montant du vol porté au procès verbal établi par l'agent de police judiciaire.

Le 2 avril suivant un ordre de reversement, établi au titre de la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur, a été notifié à l'intéressé pour le montant du déficit de la régie. Celui-ci a demandé à bénéficier d'une remise gracieuse du débit de la régie.

Compte tenu des mesures prises pour sécuriser les encaissements : achat d'un véritable coffre fort, mise en place d'un dispositif pour limiter la circulation des clés et réduire le nombre d'agents préposés aux encaissements, une suite favorable pourrait être donnée à la demande du régisseur.

Le Conseil Municipal, Le rapport de Madame Le Maire, entendu, Vu l'avis du Bureau municipal du , Après en avoir délibéré, A l'unanimité des suffrages exprimés,

- Accepte la remise gracieuse du débet de 142 € sollicitée par Mr ROHR suite au vol survenu entre le 27 février et le 3 mars 2009 à la maison de guartier Darnaise.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire, L'Adjoint,